

plus petite mesure possible, nous voyons que tout le gouvernement et toute l'administration de la Chine sont concentrés dans les mains d'un corps de fonctionnaires fort restreint, puisque l'on compte à peine un fonctionnaire pour douze mille habitants<sup>1</sup>; et ce corps se réglemente, se contrôle, se recrute lui-même. Il détient, outre l'autorité de l'État, tous les honneurs, presque toute l'influence sociale, une grosse part de la richesse publique. Il constitue en somme une aristocratie quasi héréditaire avec adjonction des fortunes et des capacités; mais ni aux uns ni aux autres on n'ouvre la porte toute grande, on ne l'ouvre que juste assez pour entretenir un courant frais et conserver la communication nécessaire avec l'air extérieur. Un septième seulement des places est réservé aux gradués, et comme, l'instruction étant hautement estimée, beaucoup de fils de mandarins se présentent aux concours, il ne reste que bien peu de places aux aspirants sortis du peuple, et encore, ceux qui veulent courir la longue carrière des examens devant y consacrer une notable somme de temps et d'argent, les pauvres sont exclus en pratique. Quant à l'adjonction des fortunes, elle s'opère d'une façon indirecte et dans des proportions indéterminables même approximativement, restreintes toutetois. Le monde commerçant ne montre pas en général un grand empressement à compromettre sa richesse à la poursuite des dignités publiques; d'autre part le gouvernement, si besogneux qu'il ait été, n'a jamais mis les offices en vente<sup>2</sup>. L'aristocratie comprend trop bien ses intérêts de corps et est trop jalouse de ses privilèges pour les livrer au premier venu capable d'en donner un certain prix et risquer ainsi de se laisser déborder par un flot de gens qu'elle n'aurait pas choisis. Les pots-de-vin que le candidat fonctionnaire est dans l'usage de payer aux gros

1. En tenant compte des subalternes destinés à rester tels. Il y a peut-être quatre fois moins d'individus qu'on puisse ranger dans l'aristocratie administrative. Je rappelle qu'en France nous avons un agent de l'État pour 95 habitants.

2. Depuis 1841 le gouvernement a eu recours à la vente directe de certains offices; mais il ne s'agit que d'emplois inférieurs et cette exception n'infirmes pas la règle générale.